

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 08458

Numéro SIREN : 524 959 665

Nom ou dénomination : AREAS NORTHERN EUROPE

Ce dépôt a été enregistré le 18/03/2021 sous le numéro de dépôt 12202

AREAS NORTHERN EUROPE

Société par actions simplifiée au capital de 37 500 euros
9-11 Allée de l'arche 92032 PARIS LA DEFENSE CEDEX
524 959 665 RCS NANTERRE



(ci-après la « Société »)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS ECRITES DE L'ASSOCIEE

EN DATE DU 31 DECEMBRE 2020

Florence LACHERET
Contrôle principal
des Finances

L'an deux mille-vingt, le trente et un décembre au siège social,

AREAS WORLDWIDE, société par actions simplifiée au capital de 5 963 550
social est fixé au 9-11 Allée de l'arche 92032 PARIS LA DEFENSE CEDEX, im-
du commerce et des sociétés sous le numéro 399 293 653 RCS Nante-
Monsieur Stéphane GERTOSIO,

(ci-après l'« Associée unique »),

propriétaire de la totalité des actions composant le capital de la Société,

A été appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation (i) de la fusion-absorption de la Société AREAS MANAGEMENT au profit de la Société AREAS NORTHERN EUROPE et (ii) de ses modalités de réalisation ;
- Constatation de la dissolution simultanée et sans liquidation de la société AREAS MANAGEMENT ;
- Pouvoirs au Président de la Société, Monsieur Yves LACHERET ;
- Pouvoirs pour les formalités.

Et, après avoir pris connaissance des documents suivants :

- Projet de traité de fusion-absorption de la société AREAS MANAGEMENT ;
- Projet des décisions ;

A pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'Associée unique :

- après avoir pris connaissance de l'absence d'opposition formulée par les créanciers ;
- après avoir pris connaissance du projet de traité de fusion arrêté le 18 novembre 2020 par le Président de la Société et le Président de AREAS MANAGEMENT, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 37.500 euros dont le siège social est sis 9-11 allée de l'Arche-92032, Paris la Défense Cedex et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 524 959 665 RCS NANTERRE (ci-après le « **Traité de fusion** »),

approuve, dans toutes ses dispositions ledit Traité de fusion et ses annexes aux termes duquel la société AREAS MANAGEMENT fait apport à la Société de la totalité de son actif moyennant la prise en charge de la totalité de son passif.

La Société étant propriétaire de la totalité des actions de AREAS MANAGEMENT au moins depuis la date du dépôt du projet de fusion au Greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre et du dépôt du projet de fusion au Greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre, la fusion n'entraînera pas d'augmentation de capital et la société AREAS MANAGEMENT sera, du seul fait de la réalisation définitive de ladite fusion, immédiatement dissoute sans liquidation.

L'actif net de la société AREAS MANAGEMENT étant de – **1 200 630,08** euros et la valeur nette comptable de ses titres dans les livres de la Société AREAS NORTHERN EUROPE étant de **10 000** euros, la réalisation de la fusion fera apparaître un mali de fusion de **1 200 630,08** euros.

En l'absence de plus-values latentes constatées sur les actifs détenus par la société AREAS MANAGEMENT et transférés du fait de l'opération, l'Associée unique prend acte que ce mali est un vrai mali et sera comptabilisé en charges dans le résultat financier de l'exercice 2020 de la Société.

La fusion prend effet rétroactivement, au plan fiscal et comptable, au 1er octobre 2020.

DEUXIEME DECISION

L'Associée unique, en conséquence de la décision précédente, constate que la fusion par absorption de la société AREAS MANAGEMENT au profit de la Société est définitive et que la société AREAS MANAGEMENT se trouve corrélativement dissoute sans liquidation, au 31 décembre 2020.

TROISIEME DECISION

L'Associée unique donne tous pouvoirs à Monsieur Yves LACHERET, Président de la Société, à l'effet d'établir et signer, seul, la déclaration de régularité et de conformité.

Par ailleurs et plus généralement, l'Associée unique donne tous pouvoirs à Monsieur Yves LACHERET en sa qualité de Président de la Société à l'effet de poursuivre la réalisation définitive des opérations d'apport et de fusion par lui-même ou par un mandataire par lui désigné, et en conséquence :

- de réitérer, si besoin est et sous toutes formes, les apports effectués à la Société, établir tous actes confirmatifs, complémentaires ou rectificatifs qui pourraient être nécessaires, accomplir toutes formalités utiles pour faciliter la transmission du patrimoine de AREAS MANAGEMENT à la Société,
- de remplir toutes formalités, faire toutes déclarations auprès des administrations concernées, ainsi que toutes significations et notifications à quiconque ; en cas de difficulté, engager ou suivre toutes instances,
- aux effets ci-dessus, signer toutes pièces, tous actes et documents, élire domicile, substituer et déléguer dans la limite des présents pouvoirs, et faire tout ce qui sera nécessaire.

QUATRIEME DECISION

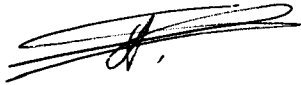
L'Associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original et à la société « Wolters Kluwer », pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

-oOo-

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'Associée unique.

AREAS WORLDWIDE

Représentée par Stéphane GERTOSIO

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'S. GERTOSIO', with a stylized flourish extending to the right.